

CONVOCAATION

Réunion du Conseil d'établissement de l'école Institutionnelle Louis-Joseph-Huot

Mercredi 15 novembre 2017 (18h30 à la bibliothèque)

Projet d'ordre du jour

(Les documents seront déposés sur place)

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences et du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2017
5. Questions du public
6. Information
 - 6.1 Du président
 - 6.2 Du représentant au Comité de parents
 - 6.3 Des représentants du personnel enseignant
 - 6.4 Du représentant du personnel de soutien
 - 6.5 Du représentant de la communauté
 - 6.6 De la direction
 - 6.6.1 Suivi campagne de financement 2018
 - 6.6.2 Période des rencontres individuelles et bulletins
 - 6.6.3 Projet Aide à la réussite 2017-2018
 - 6.6.4 Suivi PEVR
Présentation et suivi du projet éducatif, Consultation sur la convention de gestion et la réussite éducative, Révision et adoption du plan de réussite de l'école
 - 6.6.6 Suivi la loi intimidation vs Code de vie
7. Dépôt pour résolution
 - 7.1 Consultation « Critères d'admission et d'inscription des élèves » (art. 239)
 - 7.2 Adoption du Budget du Conseil d'établissement 2017-2018 (art. 66)
8. Divers
9. Prochains sujets à l'étude
(Grille matière 2018-2019, Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, Consultation sur la répartition des élèves)
10. Levée de la séance

Alexandre Ducharme, directeur

Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. (LIP, article 64)